

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DATA ANALYSIS : GESTION DE PROJETS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 75 69 03 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

DATA ANALYSIS : GESTION DE PROJETS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer des méthodes de gestion de projet dans le domaine de l'analyse et la gestion de données ;
- ◆ de pratiquer la veille technologique et méthodologique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à une situation issue de la vie professionnelle courante, à partir de documents dont certains rédigés en langue anglaise, dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ présenter une problématique abordée dans le texte et poser une question de départ,
- ◆ proposer une hypothèse de travail dans au moins un des domaines suivants :
 - économie,
 - informatique,
 - technique,
 - secteur public ;
- ◆ répondre de manière claire, concise et argumentée aux questions qui lui seront posées ;
- ◆ mettre en œuvre de manière adéquate les fonctionnalités d'une base de données tabulaire ;
- ◆ appréhender la gestion de bases de données et les technologies associées.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Grade de master ou de bachelier de type court défini dans la liste tenue et mise à jour par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*en disposant d'une station informatique opérationnelle,
face à une problématique professionnelle liée à l'exploitation et au traitement de données,
proposée et/ou approuvée par le chargé de cours,*

- ◆ de mettre en œuvre une méthodologie de gestion de projet et de participer à l'étude et à la définition des scénarii de solutions en tenant compte des coûts éventuels en termes financiers et de capital humain ;
- ◆ d'élaborer, de présenter et de défendre un dossier technique reprenant les tenants et aboutissants ainsi que la solution à la situation de départ ;
- ◆ de planifier le projet en tenant compte des différentes étapes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en disposant d'une station informatique opérationnelle,
en développant des compétences de communication,
face à une problématique professionnelle liée à l'exploitation et au traitement de données,
proposée et/ou approuvée par le chargé de cours,*

- ◆ de recueillir, avec les différentes parties prenantes, les informations nécessaires à la compréhension de la situation de départ et de son contexte ;
- ◆ de préciser les spécifications du cas proposé afin d'établir un dossier technique ;
- ◆ de mettre en œuvre une méthodologie de gestion de projet et de participer à l'étude et à la définition des scénarii ;
- ◆ d'évaluer le temps de travail et les coûts financiers et de capital humain pour mettre en œuvre le scénario ;
- ◆ de rédiger et de justifier le dossier technique ;
- ◆ de planifier le projet ;
- ◆ de proposer une méthodologie de suivi de l'état d'avancement du projet.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Data Analysis : Gestion de projets	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40